

Rapport Financier 2014

6 mars 2015



Recettes = 28.600 €

Les événements	23 490 €	82,1 %
Les cotisations	2 388 €	8,3 %
Les ventes de produits	97 €	0,3 %
Les intérêts du Livret bleu	125 €	0,4 %
Les subventions de la Mairie	2 500 €	8,7 %

Recettes = 28.600 €

LES PLUS

- Très très bonne météo pour la fête du Coquillage
- Très bonne Tombola
- Meilleure participation des commerçants
- La présence des « Caravelles en Ré »
- Et la participation de 5 € / membres pour les bons moments de convivialité

LES MOINS

- Peu de vente de polos, guidons ...
- Intérêts bancaires à la baisse
- Légère baisse des cotisations

Dépenses = 23.500 €

Les événements	19 920 €	84,8 %
Les investissements matériels	1 250 €	5,3 %
Les cotisations: UNAN, URCAN, SNSM	900 €	3,8 %
Les frais de bureau (site, loyer ...)	925 €	3,9 %
Les assurances	465 €	2,0 %

Dépenses = 23.500 €

Plus

- Pour la fête du Coquillage et les Caravelles en Ré
- plus de consommables, et location de Tivolis + transport de mobilier

Moins

- Moins d'investissements par rapport à 2013

Ce qui ne change pas... ou presque

- Les cotisations UNAN, URCAN, le don à la SNSM

Evénements : + 3.600 €

Fête du coquillage, subvention incluse	+ 3000 €
Fête de la mer	+ 1000 €
Les macarons de la mer	+ 300 €
Coupe Charlotte	0 €
Caravelles en Ré	0 €
Journée Sécurité	-300 €
Moments Convivialité à 5 €	0 €
Moments Convivialité à 0 €	-400 €

Bilan de la trésorerie

	2014	2013
Montant total des 2 comptes	13 100 €	8 300 €
Compte courant	2 600 €	2 300 €
Compte rémunéré	10 500 €	6 000 €

Propositions pour 2015

Investissements : 4000 €

- Nouveau nom de l'Association logo et PLV etc : 2200 €
- Achat de vaisselle recyclable : 1500 €
- Achat d'un rétroprojecteur: 300 €

Provision : 1500 €

- Pour compenser une éventuelle perte de recette en cas de mauvaise météo lors de la Fête du Coquillage

- Participation UPSM de 1500 € pour un événement réservé aux principaux collaborateurs et bénévoles de notre Association
- **Propositions du dernier CA**
 - Pas d'augmentation des cotisations 28 € /personne et 40 € / couple)
 - Reconduction de la participation de 5 € pour les moments de convivialité